



Renseignements concernant le jeune:

FONCTIONNEMENT DU CLUB 11/17 ANS du « POINT J »

Nom Prénom.....

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS

L'enfant est-il à jour de ses vaccins ? OUI NON

(joindre la copie du carnet de vaccination)

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON

PAI, précisez le problème et la conduite à tenir :

.....
.....
.....
.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

.....
.....
.....
.....

Autorisation parentale

Je, soussigné,
responsable légal de l'enfant.....,

- autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités organisées par le Point J,
- autorise le transport de mon enfant dans et hors Gentilly dans le cadre de ces activités,
- déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la vie en collectivité et la pratique d'activités sportives,
- certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins obligatoires,
- autorise le directeur de l'accueil de loisirs point J, en cas d'urgence, à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions suivant les prescriptions du médecin.

J'autorise mon enfant à quitter seul le point J à la fin des activités à 12h et à partir de 16h30 : OUI / NON

Date : / /20

Signature du responsable :

Conditions d'inscription :

- ✘ Avoir 11 ans et être au collège. (Peuvent-être inscrits pour les vacances d'été, les enfants entrant au collège à la rentrée suivante).
- ✘ A partir de 18 ans le jeune ne peut plus fréquenter le club réservé aux mineurs.
- ✘ La Fiche d'inscription annuelle (ci-jointe) remplie et signée du ou des parents ou du responsable légal de l'enfant est obligatoire.

Participation Financière :

La participation aux activités est facturée à la demi-journée en fonction du Taux de Participation. Une Facture mensuelle selon le nombre de présences du jeune est envoyée au domicile des parents. Le calcul du Taux de Participation est nécessaire (à effectuer au service Enfance)

Les horaires de fonctionnement :

- ✘ Vacances scolaires : **10h00-12h00 et 14h00-18h00** avec un accueil échelonné de 10h00 à 10h30 le matin et de 14h00 à 14h30 l'après-midi.
- ✘ Mercredis hors vacances scolaires: **de 14h00 à 18h00** (avec un accueil échelonné de 14h00 à 14h30).
- ✘ Le départ du « point j » s'effectue **entre 16h30 et 18h00**. Aucun départ ne peut avoir lieu avant 16h30.
- ✘ En cas de journée et/ou de sortie exceptionnelle en dehors des horaires habituels, une autorisation parentale écrite est obligatoire.

Objets de Valeurs :

Il est déconseillé aux jeunes de fréquenter le « point j » avec des objets de valeurs (bijoux, téléphone portable, tablette numérique). Le Point J décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou casse, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Assurances :

Le service est assuré au titre de la responsabilité civile pour les risques encourus par le jeune pendant sa présence. Il est en outre demandé aux parents ou responsable légal de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile qui prend en charge les dommages causés par le jeune lui-même.

